

# COMMUNIQUÉ

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

## BIEN PRÉPARER NOTRE MAISON AVANT L'HIVER Des conseils pratiques aux consommateurs

Montréal, le 17 octobre 2011 - Avec l'hiver qui approche à grands pas, il est important de bien préparer votre maison pour vous éviter de mauvaises surprises. Voici quelques conseils simples et pratiques du Bureau d'assurance du Canada (BAC).

### Prévenir les dommages par l'eau

Les dégâts causés par l'eau peuvent occasionner des dommages permanents aux moquettes, planchers, mobiliers et appareils électroniques. « Les dommages par l'eau représentent environ la moitié des montants de réclamation versés en assurance habitation au Québec, devançant ceux pour le feu et le vol. Chaque année, il en coûte à l'industrie canadienne de l'assurance plus d'un milliard de dollars pour indemniser des assurés victimes d'un dégât d'eau. », a souligné Jack Chadirdjian, directeur des affaires publiques au BAC.

#### Quoi faire?

- Vérifiez l'état de votre toiture deux fois par année. Si elle a plus de 20 ans, faites-la inspecter par un professionnel.
- Jetez un coup d'œil à vos fondations. S'il y a des fissures, faites-les réparer par un spécialiste car l'eau pourrait s'infiltrer dans votre sous-sol. De plus, en période de gel, elles pourraient s'aggraver.
- Inspectez les puits des fenêtres du sous-sol et vous assurer qu'il n'y a aucune accumulation d'eau.
- Assurez-vous que les descentes pluviales se prolongent d'au moins 1,8 m du mur de fondation de votre maison. L'eau doit s'éloigner de votre maison en direction de la rue. Retirez les feuilles mortes de vos gouttières. Ensuite, au moyen d'un boyau d'arrosage, passez les canalisations à grande eau afin de vérifier si elles ne sont pas bloquées.
- Vérifiez le calfeutrage de vos portes et fenêtres pour éviter l'introduction d'eau. Avec les années et les changements de température, il a tendance à sécher et se fissurer.
- Faites élaguer, par un professionnel, les arbres dont les branches sont près de la maison. Cela évitera, sous le poids de la neige et de la glace ou en période de grands vents, qu'une branche n'abîme votre maison.

### Prévenir un incendie

Chaque année, les incendies causent plusieurs pertes de vie et coûtent des milliers de dollars en dommages matériels. Parmi ces tragédies, plusieurs auraient pu être évitées. « On sait encore aujourd'hui que plusieurs domiciles québécois ne sont pas munis d'avertisseurs de fumée, et que près de la moitié de ceux qui sont installés ne sont pas en bon état. Un bien triste constat. », a réitéré Jack Chadirdjian.

**Quoi faire?**

- Changez les piles de vos avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone. Ceux-ci sont indispensables si vous chauffez au bois ou au gaz ou si votre chambre à coucher est située au-dessus du garage.
- Vérifiez l'état de votre cheminée. Si vous chauffez au bois, n'oubliez pas de faire ramoner pour retirer la créosote des parois de la cheminée.
- Retirez la bouteille de propane du barbecue et entreposez-la à l'extérieur de la maison.

Vous voulez en savoir plus? Visitez notre site Web au [infoassurance.ca](http://infoassurance.ca). Vous avez des questions? Contactez l'un de nos agents du Centre d'information sur les assurances en écrivant au [info@bac-quebec.qc.ca](mailto:info@bac-quebec.qc.ca) ou en composant le 514 288-4321 1 877 288-4321.

**À propos du BAC**

Le Bureau d'assurance du Canada est l'association sectorielle nationale qui représente les sociétés privées d'assurance habitation, automobile et entreprise du Canada. Ses sociétés membres représentent 90 % du marché de l'assurance de dommages au Canada. Il offre différents services aux consommateurs afin de les informer et de les accompagner lors de la souscription de leurs assurances ou lors d'un sinistre.

– 30 –

**Renseignements :** Julie Bellemare  
Conseillère en affaires publiques  
Tél. : 514 288-1563 poste 232  
Cell.: 514-967-9228